



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article949>

Air France veut sanctionner ses salariés pour respect de la loi dite Diard

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 22 mars 2017

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Une centaine de salariés concernés pour fait de grève...

Ne laissons pas faire !

Pour s'opposer à ces sanctions,

pour soutenir les Camarades convoqués,

pour conforter la lutte légitime des salariés d'AIR FRANCE,

l'Union Départementale CGT 13, l'Union Locale CGT de Vitrolles

avec les Syndicats CGT d'AIR FRANCE appellent à un

RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL

Vendredi 24 mars 2017 à 9 H 30

devant le Comité d'Entreprise d'Air France

► **Aéroport Marseille-Marignane -**

Face à une attaque de cette envergure,

nous comptons sur la présence d'un maximum

de nos Organisations et de nos militants.

Quand on touche à des militants de la CGT,

c'est toute la CGT qui est attaquée.

Lire les explications de nos camarades d'Air France :



CGT Air-France Marseille Provence 20.03.17